



FORMATION PRÉVENTION DES RISQUES :

Travail des entreprises extérieures

9 formées en 2022

Objectifs pédagogiques :

- Appréhender le décret du 20 Février 1992 sur le travail des entreprises extérieures
- Être capable de rédiger un plan de prévention

Lieu : Au sein de votre entreprise.

Durée : 14h

Effectifs : De 4 à 10 personnes

Validation de la formation : Attestation de formation

Formation qualifiante

Délais d'accès : 20 jours. **Tarif :** 880€ HT

Prérequis : Aucun

CONTENU DE LA FORMATION :

- Le décret du 20 février 1992
- Identification des cas de rédactions
- Rédaction d'une trame ou utilisation de trame d'entreprise pour des cas de rédactions de plan de prévention

Cas pratique et exercice adapté à l'activité de l'entreprise

Intervenant : IPRP enregistré

Nous mettons tout en œuvre afin de vous accueillir, pour toutes demandes particulières liées à une situation de handicap nous contacter